



## MÉMO

### PAR COURRIEL

**À :** Tous les membres de l'AQPM

**De :** L'équipe des relations de travail

**Date :** Le 29 septembre 2017

**Objet :** Augmentation de la contribution du producteur au régime d'assurances collectives

---

Chers membres,

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, la contribution du producteur au régime d'assurances collectives des techniciens AQTIS et CQGCR passera de trois pour cent (3 %) à quatre pour cent (4 %) de la rémunération totale du technicien, et ce, même si le contrat entre le producteur et le technicien a été signé antérieurement (article 5.11 des ententes collectives AQTIS-AQPM et CQGCR-AQPM (Télévision et Cinéma)).

De nouveaux formulaires de remises, intégrant cette augmentation, sont maintenant disponibles sur notre site Internet.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

**Association québécoise de la production médiatique**

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)



#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel, incluant tout document joint, peut contenir de l'information confidentielle, protégée par la Loi et le secret professionnel. Il s'adresse exclusivement au destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel. Toute reproduction ou retransmission de ce courriel est strictement interdite. Merci de votre collaboration